

www.lagazette.fr • Semaine du 27 octobre au 2 novembre 2025 • N° 42/2788 • 10,00 €

la Gazette

des communes • des départements • des régions

AVEC CE NUMÉRO
Notre guide
pour une
gestion locale
efficace

ENQUÊTE
**Le retour en force du service
public funéraire** p. 34

Pôle funéraire public
de la métropole de Lyon

Budgets locauxSubventions : alerte rouge
pour les associations

p. 8

Ressources humainesL'offensive des collectivités
contre les discriminations

p. 24

AménagementÉnergie verte et patrimoine,
deux mondes à réconcilier

p. 40

Imprimé par Tous droits réservés

DOSSIER

RÉALISÉ PAR SARAH BOUCAULT

Enquête

Le retour en force du funéraire public

Service public

Grand délaissé des politiques publiques ces dernières décennies, le funéraire redevient progressivement un enjeu politique, avec des valeurs de service public de plus en plus mises en lumière par les élus.

Statut

Après le coup de tonnerre de la rupture du contrat du crématorium du Père-Lachaise, confié au groupe privé Funecap en 2019 par la ville de Paris, les collectivités réfléchissent aux moyens de protéger et de contrôler leur activité funéraire.

Communication

Avec des campagnes de publicité qui réaffirment les principes du service public et de la justice sociale, sur les panneaux d'affichage et les transports en commun, le funéraire public commence à se démarquer des stratégies des groupes privés.

L'année 2025 est à marquer d'une pierre blanche dans le milieu du funéraire: le crématorium du Père-Lachaise fait son retour dans le public. Après six ans de gestion privée, la ville de Paris (2,11 millions d'hab.) a rompu la délégation de service public (DSP), qu'elle avait confiée à Funecap et qui devait courir jusqu'en 2039, pour «motif d'intérêt général». Dès 2026, la société publique locale (SPL) Funéraire de Paris reprendra les rênes de l'équipement emblématique, pour une durée de sept ans.

«Une grande joie pour l'entreprise, les salariés et moi-même», réagissait, en juillet dans nos colonnes, Cendrine Chapel, directrice de la SPL Funéraire de Paris, qui ne pensait pas «récupérer» le Père-Lachaise avant la fin de sa carrière. «Si des politiques réalisent qu'ils ont fait une erreur en laissant tomber le public pour le privé et qu'ils la rétablissent, je suis le premier à être satisfait», abonde Manuel Sauveplane, le président de l'Union du pôle funéraire public (UPFP).

COURAGEUSE VOLTE-FACE

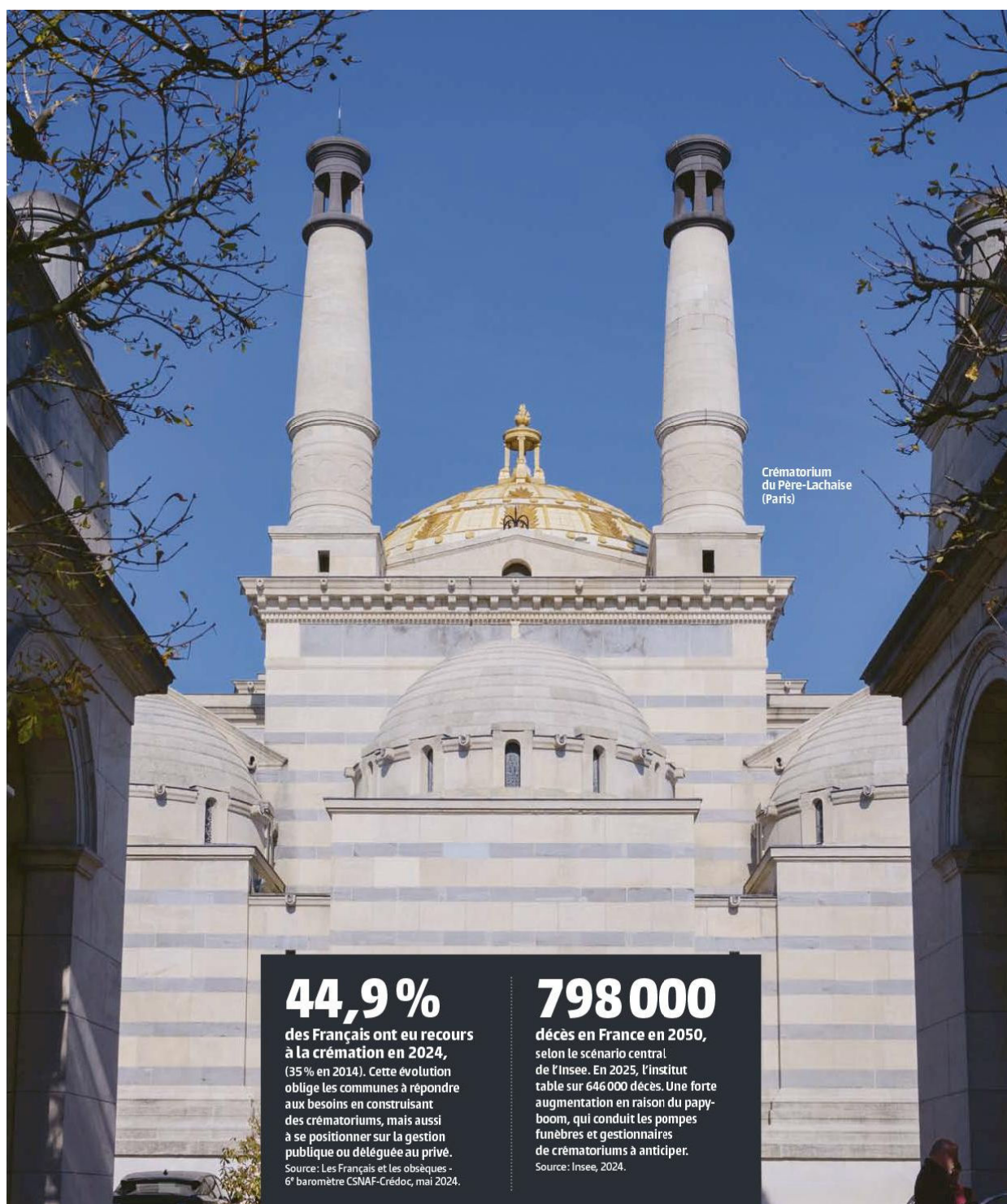
En réalité, si la ville de Paris a pu rompre cette DSP, c'est parce qu'elle y travaille depuis plusieurs années. En 2023, elle protège ses services funéraires en créant une SPL, un outil 100% public qui ne peut pas être mis en concurrence, contrairement à l'ancienne société d'économie mixte (SEM) qui a perdu le contrat du Père-

Lachaise en 2019. Une fois la SPL installée – également gestionnaire du nouveau funérarium des Batignolles –, les élus ont justifié leur choix en pointant l'annulation de la construction du crématorium de la porte de la Villette (du fait d'une opposition des riverains et de raisons techniques). En effet, le contrat de 2019 indiquait que Funecap s'engageait à prendre en charge, outre la gestion et la rénovation du Père-Lachaise, la construction d'un crématorium dans les deux ans, afin de répondre à un important besoin dans la capitale.

Si la ville de Paris a pu rompre la DSP qui la lie avec Funecap, c'est parce qu'elle y travaille depuis plusieurs années.

À l'annonce de cette décision, le groupe Funecap a déposé plainte. Les conséquences financières sont encore inconnues pour la ville de Paris.

Si le secteur du funéraire public salue cette courageuse volte-face, le traumatisme avait laissé des traces. D'abord, pour les salariés de l'historique société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres de la ville de Paris, qui avaient toujours connu une gestion publique et pour qui cette décision «avait été violente et douloureuse», confie Cendrine Chapel. À plus grande échelle, au sein des pompes funèbres publiques, l'événement, sans précédent, avait ☹️●



F. CALCAVECHIA/LA GAZETTE

DOSSIER

LE RETOUR EN FORCE
DU FUNÉRAIRE PUBLICRéseau de
professionnels

L'Union du pôle funéraire public (UPFP), épaulée par des juristes et des avocats, propose des accompagnements et des audits aux collectivités souhaitant se lancer dans une délégation de service public pour un crématorium ou dans la création d'une SEM ou d'une SPL. Deux à trois collectivités sont formées chaque année.

A consulter sur :
www.upfp.fr

●○○ fait émerger des craintes locales et contraint les élus à réfléchir à la pérennité de leur service funéraire.

Alors que, depuis les années 90, la tendance était plutôt à ouvrir le marché en transformant les régies funéraires en SEM (permettant d'élargir la zone de chalandise, de diversifier les activités, comme la marbrerie, mais impliquant la mise en concurrence), élus et cadres seraient nombreux à envisager la création de SPL, comme à Paris. « Déjà utilisé afin d'être plus compétitif à l'heure de la libéralisation, le changement de statut juridique est, de nouveau depuis 2023, un levier actionné par les acteurs publics pour contourner les mises en concurrence », analyse la docteure en sciences politiques, Alèxe Duvaut (lire ci-dessous).

C'est le cas de la ville des Ulis (25 630 hab., Essonne) qui a créé une SPL en 2023, tout comme la métropole de Brest (lire p. 37). « D'autres y pensent », assure Manuel Sauveplane, qui défend la transformation des régies en sociétés. « L'important, c'est que la collectivité ait le choix, selon son projet et son objectif. Une SPL constitue l'une des solutions nouvelles qui permettent de remporter des marchés, d'être plus concurrentiel et d'augmenter nos parts de marché », précise-t-il.

Autre alternative: conserver les deux structures. À Lyon, par exemple, la SPL satisfait, mais sera bientôt accompagnée d'une SEM. « Nous gardons la SPL car c'est plus prudent pour récupérer les chambres funéraires et les crématoriums sans mise en concurrence », indique Agnès Bachelot-Journet, directrice générale du pôle funéraire de la métropole de Lyon

[lire p. 38]. Et nous allons créer une SEM afin d'accueillir, par exemple, des familles d'autres communes. »

Si les gros centres funéraires urbains s'inspirent du cas parisien, des collectivités plus petites se démarquent. À Saint-Fargeau-Ponthierry (15 120 hab., Seine-et-Marne), une régie a été créée en 2023, après trente ans de gestion de la chambre funéraire par le privé. « Aujourd'hui, plus personne ne conteste ce service public », se réjouit Lionel Walker, adjoint à la maire, à l'initiative de cette démarche unique en France. Ancien maire (PS) de 1995 à 2014, celui-ci est ravi de souligner que « la bonne santé financière de la régie » a permis, en septembre, d'augmenter le montant du remboursement à la mairie (de 4 700 euros par an à 9 400 euros pour 2024 et 2025).

DÉSINTÉRÊT MASSIF DES ÉLUS

La création de cette régie a beau être une prouesse, cela n'a pas empêché les élus de se désintéresser de la gestion de leur crématorium, confiée au groupe privé OGF en 2006 (jusqu'en 2040). Les journalistes Brianne Huguerre-Cousin et Matthieu Slisse, auteurs du livre « Les Charognards - Pompes funèbres - Enquête sur le business de la mort » (éditions du Seuil, 2025), y dénoncent l'absence de redevance annuelle versée par OGF à la commune.

« À l'époque, ce crématorium était le premier dans le département et nous n'étions pas très informés », se défend Lionel Walker, qui annonce que la ville a voté, en septembre, une délibération fixant à 100 000 euros

QUESTIONS À...



A. D.

ALÈXE DUVAUT, docteure en sciences politiques, auteure de la thèse « Les morts, un problème public? », soutenue en mai 2025

Qu'est-ce que le service public funéraire ?

La notion de service public, qui n'a pas de définition juridique, est floue. Selon les acteurs, elle revêt différents sens : accès social aux services funéraires ? Transparence des prix ? Respect du principe de laïcité ? Il existe aussi une confusion entre le service public et la mission de service public. Avec le phénomène grandissant de la délégation, des acteurs mélangent les deux notions pour légitimer le marché, qui entraîne de grandes disparités de prix.

Les élus se détournent-ils du funéraire ?

Dans l'ensemble, ils s'y investissent peu, mais il faut relativiser. La crise du Covid a révélé des lacunes, comme le manque

de places dans les cimetières, et certains maires ont été obligés de s'y pencher. En outre, le funéraire peut être un facteur prédominant pour les élections, notamment par rapport à la gestion des carrés confessionnels ou des prix des concessions. À l'échelle locale, le funéraire redonne un enjeu politique lorsque les élus le saisissent.

Quel est votre avis sur le cas parisien ?

L'attribution du crématorium du Père-Lachaise à Funecap en 2019, vécue comme un cataclysme, était évoquée pour illustrer la fragilité concurrentielle du segment public par rapport aux acteurs privés. Le motif de la résiliation « d'intérêt général » et les controverses juridiques permettront peut-être de définir et penser les valeurs que sous-tend le service public dans la prise en charge des morts.

DOSSIER

la redevance que devra désormais lui verser OGE, qui « n'a pas fait de résistance en raison du livre », ajoute l' élu.

Le désintérêt massif des élus vis-à-vis de leur crématorium, concernant les sommes déboursées par leurs administrés endeuillés, les termes du contrat et les pratiques financières employées par les délégataires, entraîne une énorme disparité des prix des crémations sur le sol français. Selon les chiffres de la Fédération française de crémation, en 2024, le montant le moins élevé – 420 euros – est pratiqué à Saint-Jean-Kourtzerode (674 hab., Moselle) et le plus élevé – 1990 euros – à Fort-de-France (75170 hab., Martinique); en métropole, le plus haut tarif est celui appliqué au Père-Lachaise: 1452 euros.

GARDER LA MAIN

D'autres collectivités, rarissimes, choisissent de ne pas déléguer leur crématorium flambant neuf et de le conserver dans leur giron. Ainsi, Grasse (48670 hab., Alpes-Maritimes), après avoir envisagé une DSP, a finalement créé une régie municipale pour gérer son crématorium, dont l'ouverture est prévue en 2028.

Dans la communauté de communes (CC) du Grand Pontarlier (10 communes, 28370 hab., Doubs), un crématorium public verra aussi le jour en 2027, après que le projet de celui de la ville voisine de Levier (2350 hab., Doubs), destiné à un privé, a été abandonné. En 2018, la CC du Grand Pontarlier a fondé une SPL pour gérer le nouveau funérarium et prévoit, dans son contrat, l'éventualité d'un crématorium.

« Après le Covid, c'est devenu une ardente nécessité car les gens allaient à Besançon, à 60 kilomètres, et les délais étaient impactants pour les familles, explique le président des pompes funèbres intercommunales de Pontarlier [*]. Nous n'avons jamais discuté de le confier à un privé, car nous préférons garder la main sur le domaine funéraire. La SPL a un rôle éthique et ne génère pas de dividendes. » Pour construire ce crématorium, qui devrait accueillir entre 350 et 400 crémations à l'horizon 2030, la SPL a emprunté 3 millions d'euros, dont la CC se porte caution à 50%.

Si ces initiatives restent isolées, des lois forcent les collectivités à se pencher davantage sur leur crématorium, comme la loi « 3DS » qui, depuis 2022, exige de statuer sur la destination des sommes issues de la valorisation des métaux des crématoriums. « De fait, elles ont été obligées de s'intéresser à ces sommes et, en conséquence, à la gestion des crématoriums, à leur nombre, ainsi qu'à leur qualité de service », observe Manuel Sauveplane.

Après des décennies de désintérêt, les collectivités seraient-elles en passe de comprendre qu'elles ont leur mot à dire à propos de la gestion de leurs morts? ●

(*) Ne souhaite pas être cité en raison de la réserve préélectorale.

Métropole de Brest (Finistère) 8 communes • 213 400 hab.

Un choix qui garantit une mission d'intérêt général et de service public



CARINE REBUT, directrice générale des pompes funèbres et communes associées

Comme à Paris, la SEM des pompes funèbres et communes associées (PFCA) de la métropole de Brest (créée en 1999) s'est transformée en SPL en 2025, avec 45 communes adhérentes. « C'est l'aboutissement naturel de notre chemin, qui garantit une mission d'intérêt général et de service public sur notre secteur », explique Carine Rebut, la directrice générale depuis le 1^{er} janvier. « Il n'y a pas de logique de maximisation des profits et nous avons un rôle de régulateur des prix du marché, car les voisins s'alignent sur les nôtres. L'idée est aussi de pérenniser les emplois. »

En tout, le centre funéraire brestois détient 40% de parts de marché, emploie 32 salariés dans 28 salons, 3 salles de cérémonie et un crématorium. « Comme nos concurrents, nous voyons les courbes de mortalité progresser jusqu'à 2070 », appuie Renaud Sarrazolles, président des PFCA depuis 2014 et élu (PS) à la métropole de Brest.

« Nous avons vu ce qu'il s'est passé à Paris et nous ne voulons pas que notre outil de travail soit capté par des intérêts privés qui ont pour objectif d'avoir la meilleure rentabilité possible pour servir un actionnaire. » Les PFCA ont en effet deux échéances en ligne de mire: la DSP des services extérieurs des pompes funèbres qui sera renouvelée fin 2026, et celle du crématorium de Brest, début 2027. D'autant qu'un nouveau crématorium, dont la DSP a été remportée par Funecap, devrait bientôt sortir de terre à Plabennec, à 18 kilomètres.

« Cette situation est tout à fait regrettable », réagit le président de PFCA. « Lors des travaux de 2017, nous avons adapté notre équipement pour qu'il soit capable d'accueillir toute la population du nord Finistère pendant trente ans. Ce nouveau crématorium va créer de la surcapacité et faire monter les prix. »

Contact
Carine Rebut, carine.rebut@pfca.bzh

DOSSIER

LE RETOUR EN FORCE
DU FUNÉRAIRE PUBLIC

Lyon lance un document-cadre d'orientations politiques, une première dans le milieu

Défendant un service public funéraire basé sur la justice sociale, la ville de Lyon a lancé une stratégie politique inédite, dont la mesure phare est la tarification sociale des concessions.

Et la métropole alors ?

La formule inédite proposée par la ville de Lyon n'a néanmoins pas conquis la métropole qui, au lieu de s'appuyer sur ce service public innovant et volontaire pour gérer le crématorium de l'agglomération (Bron), a attribué, en 2024, la délégation de service public au groupe Funecap, jusqu'à 2031.

En 2023, la ville de Lyon (520 780 hab., métropole de Lyon) a opéré un tournant majeur avec le lancement de sa propre politique funéraire. La forme est inédite, dans un secteur secret, caractérisé par l'inertie et le manque d'ambition. Le fond ? Inédit, lui aussi. Dotée d'un budget de 8 millions d'euros, elle est définie par un document-cadre d'orientations politiques (2023-2026). Une première dans le milieu.

Fondée en 1906, la régie publique lyonnaise devient une SPL en 2016, avec 15 communes adhérentes et bientôt 17, à partir de la fin de l'année. En 2020, la priorité se porte sur le rétablissement de la structure, en situation de redressement budgétaire. Mais, en 2022, Laurent Bosetti (LFI), adjoint au maire, devient délégué à la politique

funéraire : « Le funéraire est laissé-pour-compte et n'est jamais problématisé avec des questions démocratiques, de justice sociale, de transition écologique. Il y a de la pudeur et peu de médiatisation.

« Contrairement à un autre commercial, le but n'est pas de faire du chiffre, mais de répondre aux besoins de l'usager. »

Laurent Bosetti (LFI), adjoint au maire, délégué à la politique funéraire

Pourtant, sur un service public d'une telle ampleur, il est important d'avoir une ligne politique.

Parmi les mesures, la plus emblématique est la grille de tarification sociale et progressive. Depuis mars, les Lyonnais bénéficient d'un tarif des concessions indexé sur leur revenu. Une catégorie

intermédiaire (552 euros pour une concession de quinze ans) s'adresse aux revenus situés entre 12 001 et 50 000 euros annuels. Elle est minorée de 35 % pour les catégories les plus modestes (soit 359 euros

pour les revenus compris entre 0 et 12 000 euros) et majorée de 35 % pour les catégories plus aisées (soit 746 euros, pour les revenus au-delà de 50 001 euros).

« Cela permet de compenser les pertes de recettes de la catégorie 1 par les recettes de la catégorie 3, précise Laurent Bosetti. Dans toutes les politiques publiques municipales, de la petite enfance au grand âge, les tarifications sont différenciées selon le quotient familial, avec parfois des gratuités, sauf dans les cimetières, où les prix sont calculés en fonction de la durée de la concession. »

TÉMOIGNAGE

« Notre ambition est de dépolssiérer l'image du service »



P. CHIGNARD/LA GAZETTE

AGNÈS BACHELOT-JOURNET,
directrice générale du pôle funéraire public de la métropole de Lyon

« Quand je suis arrivée en 2024, la stratégie de communication était déjà fléchée et budgétée : 70 000 euros par an sur trois ans. L'idée était pertinente car notre logo et le site internet étaient vieillots, et le terme "pôle funéraire" nébuleux. En outre, en 2006, nous avions 40 % de parts de marché et 15 % en 2025. Il fallait agir, d'autant qu'en face de nous, la politique du privé est agressive. L'objectif est de dépolssiérer l'image du service public et de reprendre des parts de marché. Début 2025, nous avons changé notre logo, organisé une conférence de presse, diffusé de la publicité dans les cinémas, à la radio et dans les journaux locaux. Pour la Toussaint 2025, nous entamons notre deuxième campagne avec des affiches publicitaires "À vos côtés depuis 120 ans - Service funéraire", et des messages de communication sur les sacs de pharmacie. »

CALCUL DES PRIMES

Autre mesure : le calcul des primes attribuées aux conseillers du service funéraire. Le critère du volume de vente a été retiré et remplacé par le taux de transformation, c'est-à-dire le nombre de devis conclus. « Contrairement à un autre commercial, le but n'est pas de faire du chiffre, mais de répondre aux besoins de l'usager », précise l'élue.

Enfin, pour faire connaître son service, Lyon a engagé une stratégie de communication (lire ci-contre), sur le même modèle que celle de Paris qui, lors de la création de la SPL en 2023, avait affiché sur ses bus : « Dans ces moments-là, le service public : oui. La recherche de profit : non. » ●

DOSSIER

ÉRIC DRENEAU

«Parcours F est une alternative pour former les agents du funéraire public»

Directeur des pompes funèbres intercommunales de Tours et responsable de la formation à l'Union du pôle funéraire public (UPFP), Éric Dreneau, présente Parcours F, une nouvelle formation, en partenariat avec le groupe privé Udife.

Qu'est-ce que le Parcours F ?

C'est une offre de formation aux métiers du funéraire, que les adhérents de l'UPFP peuvent solliciter pour leurs équipes. Elle est proposée par le réseau d'indépendants de pompes funèbres Udife, partenariat lancé en 2022, et est effective depuis 2024.

Quelles sont les formations dispensées ?

Toutes les formations des métiers du funéraire diplômantes sont concernées et sont adossées aux référentiels imposés par le code général des collectivités territoriales (agent funéraire, maître de cérémonie, conseiller funéraire et dirigeant). Des formations continues sont aussi proposées. Depuis 2025, deux nouveaux modules ont ouvert : les formations au deuil animalier et à l'intelligence artificielle pour la rédaction d'éloges funèbres. Les régies sont obligées de former leurs salariés au CNEPT pour les formations diplômantes ; les SPL et les SEM ont le choix entre le CNEPT et Parcours F. Pour les formations continues, Parcours F est ouvert à tout le monde. En 2024, 24 stagiaires issus de l'UPFP l'ont suivi et, du 1^{er} janvier au 12 septembre 2025, ils étaient 48.

En quoi ce parcours de formation est-il complémentaire des propositions du CNEPT ?

Nous avons un partenariat avec le CNEPT depuis 2013. Auparavant, les formations proposées se déroulaient à Paris. Depuis 2023, elles ont lieu à Nancy, en présentiel, sauf lorsqu'il y a moins de

huit stagiaires, auquel cas, le distanciel est proposé. Il n'y a qu'une à deux sessions par an. Parcours F est une alternative qui propose, par exemple, de déplacer un formateur plutôt que les salariés, et qui organise des formations toute l'année, en distanciel et en présentiel. Seuls les examens se font à Rennes, en présentiel. La certification « Qualiopi » de Parcours F permet aux entreprises de béné-



AGLOMÉRATION TOUR-ANGELLE

«Notre volonté est de s'ouvrir au plus près d'un groupement coopératif qui partage les valeurs les plus proches des nôtres.»

ficier des fonds «Opco» (pour opérateurs de compétences) dont ils dépendent. Elle ouvre aussi la possibilité aux particuliers de solliciter des fonds régionaux ou de type compte personnel de formation, Transition Pro (financement de reconversions professionnelles) ou France Travail.

Pourquoi l'Union du pôle funéraire public s'est-elle alliée à un groupe privé ?

Il s'agit en effet de confrères concurrents. Mais nous en avons tous et cette situation permet d'entretenir de bonnes relations avec eux. Cela peut taquiner un peu les adhérents, mais notre volonté est de s'ouvrir au plus près d'un groupement coopératif qui partage les valeurs les plus proches des nôtres, comme nous l'avons fait avec La Maison des obsèques. ●

A LIRE

Le funéraire épinglé

Dans une enquête, deux journalistes dénoncent le business de la mort (3 milliards d'euros par an) accaparé par deux gros groupes (Funecap et OGF). Ils pointent également des délégations de service public de crématoriums ultra-rentables, rarement contrôlées par les collectivités, au détriment des familles endeuillées.

«Les Charognards - Pompes funèbres. Enquête sur le business de la mort», Brianne Huguier-Cousin et Matthieu Slisse, éditions du Seuil, 2025.

Une sécurité sociale de la mort

Les fondateurs du Collectif pour une sécurité sociale de la mort rappellent qu'en France, mourir coûte cher (4 500 euros en moyenne pour des obsèques). Ils proposent une alternative financière à la mort, avec des coûts mutualisés, afin de «garantir à tous la dignité de ses funérailles et aux endeuillés celles de leur deuil».

«Le coût de la mort - La sécurité sociale jusqu'au bout», de Alban Beaudouin et Jean-Loup de Saint-Phalle, éditions du Détour, 2025.

A ÉCOUTER

Préparer sa fin

Dans ce podcast en 11 épisodes, l'enseignant à l'université de Grenoble-Alpes, Richard Monvoisin, et la réalisatrice sonore, Myriam Prévost, explorent les contours culturels de la mort (histoire, don du corps, crémation, inhumation, deuil, etc.) et réfléchissent à la manière dont on peut se réapproprier sa fin.

«Dans la peau d'un cadavre, un podcast pour préparer votre mort», France Culture, octobre 2024.



La Gazette.fr

Pour aller plus loin

Se lancer dans le funéraire public, c'est possible
www.lagazette.fr/859805

Quand les métaux issus des crémations profitent aux œuvres sociales
www.lagazette.fr/951464